AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 12 novembre 1875

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 12 novembre 1875

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation3 p. (24r, 25r, 26v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 12 novembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48643

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction 12 novembre 1875

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

DestinataireCresson, Guillaume Ernest (1824-1902)

Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur un jugement du tribunal de Vervins concernant la répartition financière de la valeur de la communauté de biens entre Godin et la communauté Godin-Lemaire : Godin évalue la répartition en supposant une licitation à 3 millions de francs ; il considère qu'il serait « ruiné industriellement » ; il regrette que le tribunal n'accorde ni place ni valeur à ses brevets d'invention ; il estime que le tribunal a pris dans le rapport des experts ce qu'il a trouvé de plus défavorable à son égard. Godin souhaite en parler avec Cresson.

Notes La lettre est signée « Godin | 28, rue des Réservoirs ».

Mots-clés

Brevets d'invention, Finances personnelles, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

prononce, et quelles dervient celles des violifications apportées dens le jugerrant, nous trouvers qu'en supposant une licetation à Mises millions, les prélèvements de jerount ainsi Communicaté 1 075 000 francs Gadin 2025 000 Communicate 1674 000 Godin 1326 000 complétement ruine industriellement. Je vous ferai remarquer que dans un tableria dresse au emes des co-uniderants du jugernent, le trébienal, tout en acceptant l'abandon de mes brevois ne leur accorde ni place, ni valuer. de tribunala pris ce qu'il a pu trouver dans le rapport des experts. de plus défavorable pour moi comme

00 ban de des décisions.

Quand pourrai je confeier

de tout cela avec vous ?

(agrés je vous prie ches

Abonsieur l'assurance de mas

senteirents dévoués.